

INSTALLATION :

Câblage :

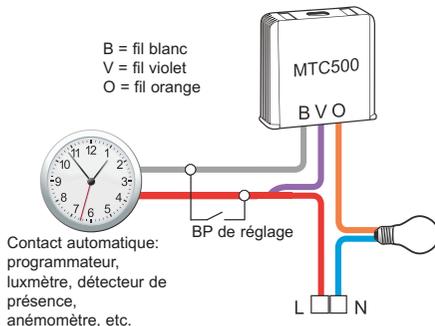
Le Micromodule se câble en SERIE dans le circuit éclairage. Il n'a pas de sens de branchement, il peut se placer aussi bien sur la phase, le neutre ou le retour du circuit éclairage concerné. Placer le contact en parallèle entre le fil "Cde" et un des fils du contact. Voir schéma ci contre.

Caractéristiques techniques :

Modèle : MTC500 500VA MAXI
 Tension secteur : 230V - 50HZ
 Température ambiante : -20°C +40°C
 Humidité relative : 0 à 99%



Modèle	références	code article
Encastré	MTR500E	5454056



UTILISATION :

Un contact sec doit relier la bobine à la phase pour que le MTC500 se mette à clignoter. Lorsque le contact se relâche, l'éclairage cesse de clignoter. Cela permet de commander ce produit par un programmeur horaire, par un simple allumage ou tout simplement en le mettant en série dans un circuit avec la bobine connectée à la phase. Le réglage de la période se fait à l'aide d'un Bouton Poussoir. Le réglage ainsi effectué est mémorisé et vous pouvez alors installer le MTC sur votre circuit.

CHARGES COMPATIBLES

INCANDESCENTES

Classique
 Crypton
 Halogène 220V



INDUCTIVES

Transformateurs ferromagnétiques
 Transformateurs toriques
 Aérateurs à partir de 10VA
 Moteurs universel ou asynchrone
 Relais ou contacteurs



ELECTRONIQUES

Transformateur électronique
 Fluorescent ballast électronique*
 Ampoule économique* (rajouter CHR3W)



* La variation dépend du modèle et de la marque utilisée.

NE CONVIENT PAS AUX FLUORESCENT BALLAST FERROMAGNETIQUE
NE PAS MELANGER LES CHARGES INDUCTIVES ET ELECTRONIQUES

Réglages de la période pour le module clignoteur

<u>Appuis</u>	<u>Période</u>
11	0.2 seconde
12	0.4 seconde
13 *	0.8 seconde
14	1.6 secondes
15	3.2 secondes
16	6.4 secondes
17	12.8 secondes
18	25.4 secondes
16	reste éclairé
21	verrouillage réglages
23 *	autorisation réglages

* préréglage d'usine

Produits fabriqués par la Sté Yokis - 2, rue de Strasbourg 83210 Solliès-Pont
 Renseignements techniques sur www.yokis.com ou par tel au 04 94 13 06 28



GARANTIE: En sus de la garantie légale instituée par les articles 1641 et suivant le code civil français, ce produit est **garanti 5 ans** à compter de sa date de fabrication. L'ensemble du matériel devra avoir été utilisé conformément aux prescriptions qui lui sont propres et à l'usage auquel il est destiné. Le défaut ne devra pas avoir été causé par une détérioration ou un accident résultant de négligence, utilisation anormale ou un mauvais montage. Dans tous les cas, la garantie ne couvre que le remplacement des pièces défectueuses sans aucunes indemnités, préjudice subi et dommages et intérêts ne puissent être réclamés.